

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 10 novembre 2015** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Catherine Fortier-Pesant, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H30

2015-11-303 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié par les points ajoutés suivants :

7.1 Autorisation de paiement – honoraires supplémentaires pour la surveillance des travaux d'infrastructures pour les rues Kay, Denise-Pelletier et Hébert;

7.2 Imposition d'une pénalité pour le retard dans les travaux d'infrastructures pour les rues Kay, Denise-Pelletier et Hébert.

ADOPTÉE

2015-11-304 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 octobre 2015, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015, tel que présenté.

ADOPTÉE

2015-11-305 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'OCTOBRE 2015 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes payés du mois d'octobre 2015, au montant de **81 596,54 \$**.

ADOPTÉE

2015-11-306 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2015 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2015, au montant de **1 642 631,43 \$**.

ADOPTÉE

2015-11-307 RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE ET LISTES DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ - DÉPÔT

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

La mairesse dépose les documents suivants :

- Rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville;
- Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Ville a conclus depuis la dernière séance du Conseil au cours de laquelle la mairesse a fait rapport de la situation financière de la Ville;
- Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis la dernière séance du Conseil au cours de laquelle la mairesse a fait rapport de la situation financière de la Ville avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement que le rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, au lieu et place d'une distribution à chaque adresse civique.

ADOPTÉE

2015-11-308 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NO 2015-07-210 – CHANGEMENT DU MODE DE FINANCEMENT POUR PAVAGE

Considérant que la résolution no 2015-07-210 concernant l'octroi du contrat pour des travaux de pavage pour l'année 2015 puisait cette dépense à même le surplus libre;

Considérant qu'il y a lieu de puiser cette dépense à même le budget d'opération.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'amender la résolution no 2015-07-210 afin que la dépense de pavage 2015 au montant de **241 250,98 \$** plus taxes applicables, soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-22-321-00-711.

ADOPTÉE

2015-11-309 RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT – APPROBATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 ET DU PAIEMENT DE QUOTE-PARTS

Conformément à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'approuver le budget de fonctionnement de la Régie de l'Eau de l'Île-Perrot pour l'exercice financier 2016, tel que présenté.

D'autoriser le paiement d'un montant additionnel de **10 861 \$** pour la quote-part de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour les dépenses d'administration de l'année 2015;

D'autoriser le paiement d'un montant de **983 435 \$** pour la quote-part de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour les dépenses d'administration de l'année 2016.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 1-02-412-00-955 et 1-02-412-00-956.

ADOPTÉE

2015-11-310 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

Avis de motion est donné par le conseiller Bruno Roy à l'effet qu'à une séance subséquente du Conseil, sera présenté pour adoption le règlement no **522** sur l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2016. Ce règlement a pour objet de déterminer les taux variés de taxes foncières, les compensations et les tarifs pour l'année financière 2016.

2015-11-311 AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU PLAN D'URBANISME NO 436

Avis de motion est donné par le conseiller Bernard Groulx à l'effet qu'à une séance subséquente du Conseil, sera présenté un projet de règlement portant le numéro **436-8**, relatif au Plan d'urbanisme no 436, aux fins de concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui est entré en vigueur le 1^{er} mars 2012.

2015-11-312 AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Lauzon à l'effet qu'à une séance subséquente du Conseil, sera présenté un projet de règlement portant le numéro **437-38** modifiant le règlement de zonage no 437, aux fins de concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui est entré en vigueur le 1^{er} mars 2012.

2015-11-313 RÈGLEMENT NO 437-37 – RÈGLEMENT MODIFIANT PLUSIEURS DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437, NOTAMMENT AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX REMISES ET LES RÈGLES APPLICABLES À L'AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES DU PARC INDUSTRIEL – ADOPTION

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de zonage no 437 par le projet de règlement numéro 437-37, notamment afin de modifier les normes relatives aux remises et les règles applicables à l'aménagement des entrées du parc industriel;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 14 juillet 2015, qu'un premier projet de règlement a été adopté à la séance du 8 septembre 2015 et que le second projet de règlement a été adopté à la séance du 13 octobre 2015;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

-115-

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'adopter le Règlement no **437-37** intitulé « Règlement modifiant plusieurs dispositions du Règlement de zonage no 437, notamment afin de modifier les normes relatives aux remises et les règles applicables à l'aménagement des entrées du parc industriel ».

Que copie de ce règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la délivrance du certificat de conformité final.

2015-11-314 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 510-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NO 510, AFIN DE PERMETTRE LA CONVERSION DE LOGEMENTS BI-GÉNÉRATIONNELS EN LOGEMENTS ADDITIONNELS

Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

2015-11-315 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2015-41, LOT 3 910 274 (1695, BOUL. PERROT)

Considérant que le requérant souhaite agrandir et rénover le bâtiment principal sur sa propriété;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le CCU;

Considérant que le CCU a bien étudié la demande d'approbation au PIIA no 2015-41 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement que le Conseil accepte la demande no **2015-41**, telle que présentée.

ADOPTÉE

2015-11-316 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2015-42, LOT 2 068 088 (2495, BOUL. PERROT)

Considérant que le requérant souhaite agrandir le bâtiment agricole sur sa propriété et que sa demande est à l'effet d'approuver les matériaux de revêtements extérieurs, ainsi que les coloris de l'agrandissement du bâtiment principal;

Considérant que la demande a déjà fait l'objet d'une recommandation favorable des membres du CCU à l'exception des matériaux de revêtement extérieur et des coloris présentés;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le CCU;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2015-42 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement que le Conseil accepte la demande no **2015-42**, telle que présentée.

ADOPTÉE

2015-11-317 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2015-43, LOTS 5 715 300 À 5 715 334 (AVENUE FOREST) PLATEAU NOTRE-DAME

Considérant que le requérant souhaite construire les terrains de la Phase 1 du projet domiciliaire le Plateau Notre-Dame et faire approuver les matériaux de revêtement extérieurs des bâtiments principaux, les couleurs choisies, l'aménagement des terrains, les matériaux des murs de soutènement, des sections de clôture, le choix des lampadaires, etc.;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a bien étudié la demande d'approbation au PIIA no 2015-43 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement que le Conseil accepte la demande d'approbation au PIIA no **2015-43**, et ce, conditionnellement, à ce que :

- Toute plantation d'arbres soit faite à partir de la liste des arbres envoyée par Les Habitations Sylvain Ménard Inc. et datée du 21 septembre 2015, qui devra être approuvée par l'horticultrice de la Ville;
- Tous les arbres soient en motte avec un tronc de 50 mm de diamètre minimum;
- Le nombre minimum d'arbres plantés ou conservés soit conforme à ce qui est indiqué sur chaque plan d'implantation soumis avec la demande;
- L'arbre donné par la Ville ne soit pas compté dans ce nombre minimum d'arbres à planter par l'entrepreneur;
- Un minimum de 3 essences différentes d'arbres est requis pour chaque unité construite à chaque plan de plantation proposé.

ADOPTÉE

2015-11-318 DÉSIGNATION D'UNE NOUVELLE RUE SUR LE PLATEAU NOTRE-DAME

Considérant qu'un projet domiciliaire est présentement en cours de développement dans le secteur du Plateau Notre-Dame;

Considérant qu'une nouvelle rue a été ouverte et qu'il y lieu de nommer cette nouvelle rue.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement que le nom « **rue Du Pinnacle** » soit donné à la nouvelle rue du secteur du Plateau Notre-Dame.

ADOPTÉE

2015-11-319 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NO 2015-10-297 ET OCTROI DE CONTRAT – TERRAIN À CLÔTURER – SECTEUR DE L'ARISTOCRATE

Considérant que la résolution no 2015-10-297 adopté par le Conseil à la séance du 13 octobre 2015 autorisait une dépense de 12 000 \$ plus taxes, afin que soit installée une clôture autour d'un terrain (lot 5 271 604) dans le secteur de l'Aristocrate;

-117-

Considérant que la Ville a procédé à une demande de prix auprès de deux fournisseurs pour le projet d'installation de ladite clôture et a reçu leurs prix définitifs.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'amender la résolution no 2015-10-297 afin d'autoriser une dépense de 13 154,83 \$ plus taxes pour l'installation de la clôture;

D'octroyer un contrat à **Inter-Clôture Jermar** pour l'installation de la clôture à un prix de **13 154,83 \$**, plus taxes;

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-22-400-00-731.

ADOPTÉE

2015-11-320 AUTORISATION DE SIGNATURE – ADDENDA AU CONTRAT DE LOCATION AVEC LE GROUPE LEC INC. (ARÉNA CITÉ-DES-JEUNES), L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR ÎLE-PERROT INC. ET LES VILLES DE PINCOURT ET L'ÎLE-PERROT

Considérant que la Ville a signé un contrat de location avec Le Groupe LEC inc. (Aréna Cité-des-Jeunes), l'Association de hockey mineur Île-Perrot Inc. (HMIP) et les villes de Pincourt et L'Île-Perrot pour la location d'heures de glace à l'aréna Cité-des-Jeunes pour les saisons 2013-2014 à 2015-2016;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ce contrat de location afin d'y ajouter la saison 2016-2017 et les modalités pour l'utilisation et le paiement des heures de glaces pour cette saison.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'autoriser Danie Deschênes, mairesse et Catherine Fortier-Pesant, directrice des services juridiques et greffière à signer un addenda au contrat de location avec Le Groupe LEC Inc. (Aréna Cité-des-Jeunes), l'Association de hockey mineur Île-Perrot (HMIP) et les villes de Pincourt et L'Île-Perrot.

ADOPTÉE

2015-11-321 AUTORISATION DE SIGNATURE – ADDENDA À L'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR ÎLE-PERROT INC. (HMIP) ET LES VILLES DE PINCOURT ET L'ÎLE-PERROT

Considérant que la Ville a signé un contrat de location avec Le Groupe LEC Inc. (Aréna Cité-des-Jeunes), l'Association de hockey mineur Île-Perrot (HMIP) et les villes de Pincourt et L'Île-Perrot pour la location d'heures de glace à l'aréna Cité-des-Jeunes pour les saisons 2013-2014 à 2015-2016;

Considérant que suivant la signature de ce contrat de location, la Ville a signé une entente avec HMIP et les villes de Pincourt et L'Île-Perrot prévoyant les modalités de location, d'utilisation et de remboursement des heures de glace prévues au contrat;

Considérant que le contrat de location sera modifié pour y ajouter la saison 2016-2017 et que conséquemment, l'entente avec HMIP et les villes de Pincourt et L'Île-Perrot doit aussi être modifiée.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'autoriser Danie Deschênes, mairesse et Catherine Fortier-Pesant, directrice des services juridiques et greffière à signer l'addenda à l'entente avec HMIP et les villes de Pincourt et L'Île-Perrot.

ADOPTÉE

2015-11-322 **RESPONSABLE CAMP DE JOUR – RÉVISION SALARIALE**

Considérant que le poste de responsable de camp de jour est un poste de cadre et qu'il est présentement vacant;

Considérant qu'il y a lieu de réviser le salaire rattaché à ce poste.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement que le salaire du responsable du camp de jour soit diminué de 21,88 \$ à 16,50 \$ l'heure.

ADOPTÉE

2015-11-323 **AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES POUR LES RUES KAY, DENISE-PELLETIER ET HÉBERT**

Considérant que le mandat initial des travaux d'infrastructures pour les rues Kay, Denise-Pelletier et Hébert prévoyait 7 semaines ou 35 jours ouvrables de travaux;

Considérant que l'Entrepreneur a effectué des travaux sur 18,2 semaines ou 91 jours ouvrables;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le paiement d'honoraires supplémentaires pour la surveillance des travaux occasionnés par les délais supplémentaires.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'honoraires supplémentaires à **WSP Canada Inc.** pour la surveillance de travaux pour la réalisation des travaux d'infrastructures pour les rues Kay, Denise-Pelletier et Hébert pour un montant de **28 127,50 \$** plus taxes applicables.

Que cette dépense soit puisée à même le règlement d'emprunt numéro 503 et amendement et imputée au poste budgétaire 1-22-300-00-710.

ADOPTÉE

2015-11-324 **IMPOSITION D'UNE PÉNALITÉ POUR LE RETARD DANS LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES POUR LES RUES KAY, DENISE-PELLETIER ET HÉBERT**

Considérant que le mandat initial des travaux d'infrastructures pour les rues Kay, Denise-Pelletier et Hébert prévoyait 7 semaines ou 35 jours ouvrables de travaux;

Considérant que l'Entrepreneur a effectué des travaux sur 18,2 semaines ou 91 jours ouvrables;

Considérant que les documents contractuels prévoyaient l'imposition d'une pénalité pour les retards accumulés dans la réalisation des travaux;

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'imposer une pénalité au montant de **5 000 \$** à Les **Excavations Gilbert Théorêt Inc.** pour les retards accumulés dans la réalisation des travaux d'infrastructures pour les rues Kay, Denise-Pelletier et Hébert.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois d'octobre 2015 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2015 – CCU.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2015-11-325 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de lever la séance à 20h06.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/vc
